

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Le 4 septembre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 août 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERRÉ Christelle,
BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : CHERBONNIER Noël (pouvoir à MARTIN Denis), GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine (pouvoir à DELUK – de BUYSSCHER Véronique), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle).

Absents excusés : ALLARD Mickaël

Absents :

Secrétaire de Séance : DUPUIS Virginie.

DCM N° 2023 – 071 : CONVENTION OPERATIONNELLE DE PORTAGE FONCIER PASSEE ENTRE LE DEPARTEMENT DE M&L, ALTER PUBLIC, la CCALS et la COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc DAVY, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint au Maire,

Monsieur DAVY fait savoir que dans le cadre de la Politique Départementale de l'Habitat, le Département de Maine-et-Loire a exprimé le souhait de mettre en place un dispositif opérationnel de portage foncier au bénéfice des territoires ayant validé un Plan d'Action Foncière. L'ex Communauté de communes des Portes de l'Anjou a réalisé un Schéma d'Aménagement Communautaire et un Plan d'Action Foncière en mars 2015.

Aujourd'hui, la Commune de Morannes-sur-Sarthe Daumeray s'appuie sur ce document et sur le PLUi en cours d'élaboration à l'échelle de la communauté de communes Anjou-Loir-et-Sarthe pour solliciter le Conseil départemental aux fins d'engager la mise en œuvre du portage foncier sur la commune de Morannes-sur-Sarthe et Daumeray.

Les conditions d'intervention générale d'Alter Public dans le champ de l'action foncière départementale ont été fixées dans une **convention cadre** signée le 23 juillet 2013, ayant fait l'objet de cinq avenants, signés le 9 novembre 2015, le 11 juillet 2016, le 23 juillet 2018, le 15 janvier 2019 et le 5 février 2020 ci-après annexés.

La mise en œuvre de cette veille foncière nécessite l'établissement d'une **convention opérationnelle** entre le Conseil Départemental, Alter Public, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, la commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray dont l'objet est de définir les conditions d'intervention d'Alter Public pour le compte et sous le contrôle du Département de Maine-et-Loire dans le champ de l'action foncière départementale. Ainsi, les missions d'Alter Public sont les suivantes :

- acquérir tous les biens fonciers et immobiliers, ainsi que les biens meubles qui en seraient l'accessoire [fonds de commerce notamment]. Cette autorisation ne fait pas obstacle à l'acquisition directe par la Collectivité d'un bien compris dans ce périmètre si elle le juge utile

.../...

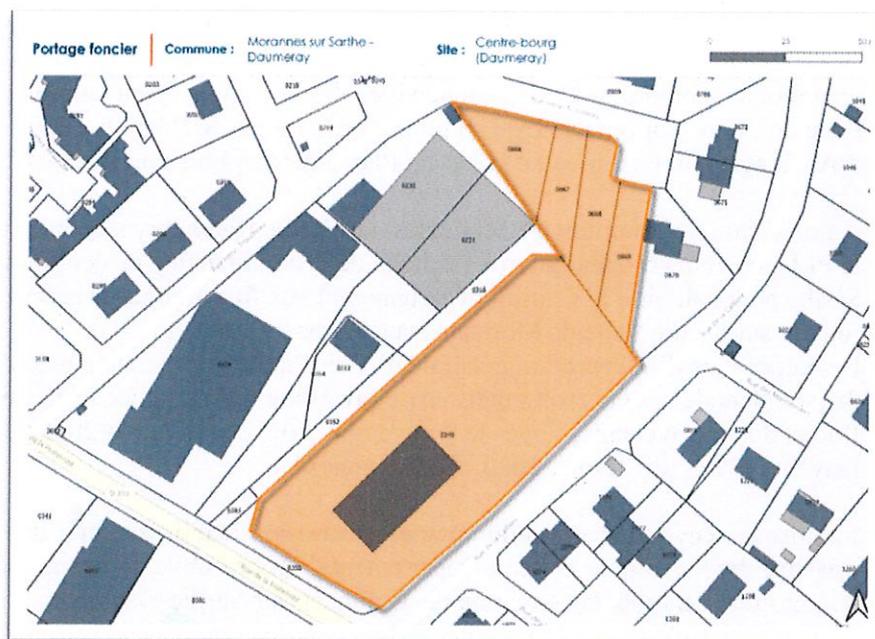
Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230904-DCM2023-071-DE
Date de télétransmission : 12/09/2023
Date de réception préfecture : 12/09/2023

- portage foncier,
- gestion des biens notamment gestion locative,
- recouvrement / perception des charges diverses,
- conseils auprès de la commune sur les études menées,
- réalisation de travaux notamment déconstruction, entretien,....,
- revente des biens acquis avec l'accord de la collectivité,
- réalisation si nécessaire de toute étude spécifique au projet (ex : étude zone humide) et diagnostic technique liés aux acquisitions foncières (diagnostic amiante, plomb, etc.), éventuellement en faisant appel à des prestataires extérieurs

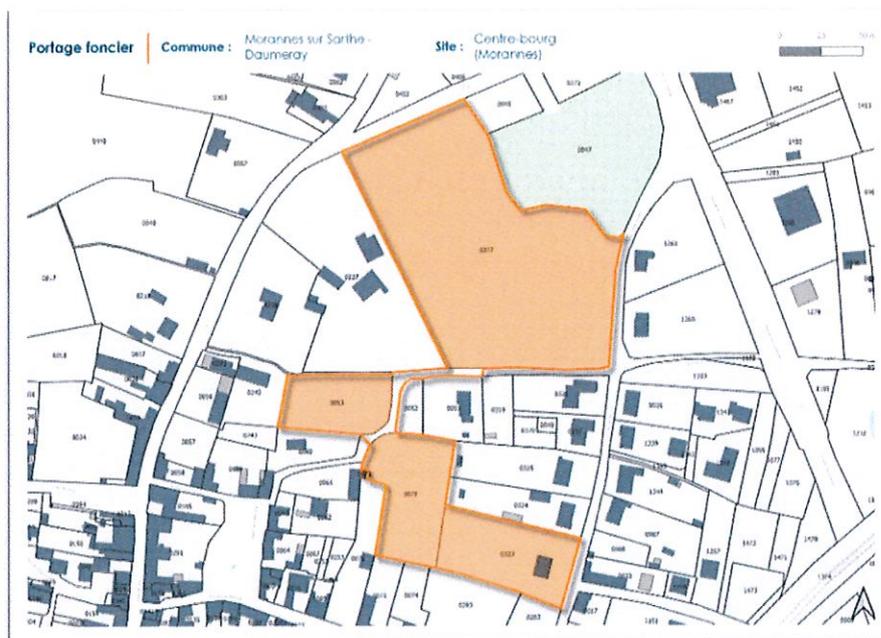
La SPL ALTER Public est autorisée à réaliser l'ensemble de ces missions sur les périmètres définis ci-après et précisé en annexe à la convention opérationnelle :

Commune de Morannes « chemin des Varennes – rue René Morice »	
Numéro parcelle	Contenance en m ²
49220000AB0053	2152
49220000AB0072	3140
49220000AB0277	15705
49220000AB0323	3133

Commune déléguée Daumeray « site Terrena »	
Numéro parcelle	Contenance en m ²
49220119AC0349	6609
492201190E0666	588
492201190E0667	455
492201190E0668	573
492201190E0669	501



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230904-DCM2023-071-DE
Date de télétransmission : 12/09/2023
Date de réception préfecture : 12/09/2023



Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite l'intervention du Conseil Départemental pour la mise en place d'une veille foncière et l'acquisition des terrains inclus dans les périmètres spécifiques de la commune de Morannes-sur-Sarthe - Daumeray,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention opérationnelle entre le Département de Maine-et-Loire, la Communauté de communes Anjou Loir et Sathé, la commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray et Alter Public visant à fixer les conditions d'intervention d'Alter Public dans le champ de l'action foncière départementale,

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise aux différents signataires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDON



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230904-DCM2023-071-DE
Date de télétransmission : 12/09/2023
Date de réception préfecture : 12/09/2023